



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**La Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière,
Déléguée à la Sécurité Routière**

M. Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
SANEER & SR
Direction départementale des
territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS-EN-
CHAMPAGNE Cedex

Paris, le

14 MARS 2025

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie pour votre courrier du 31 janvier 2025 concernant l'attribution des places d'examens supplémentaires pour le permis B et votre suggestion de les réserver en priorité aux candidats en deuxième présentation et plus.

Je comprends votre souci de réduire le délai d'attente médian entre la première et la deuxième présentation, et je partage cet objectif. Cependant, après mûre réflexion et analyse des données disponibles, je ne suis pas en mesure de donner une suite favorable à votre demande pour les raisons suivantes.

- Difficulté de mise en œuvre : imposer aux établissements d'enseignement de prioriser les places supplémentaires aux seuls candidats en deuxième présentation et plus, est à l'heure actuelle irréalisable en pratique : en effet, ces places ne peuvent être distinguées des autres lors de leur publication en semaine. Par ailleurs, si elle était mise en œuvre, une telle solution créerait du mécontentement chez les professionnels, déjà sous tension en raison du manque de places. Au-delà, cela irait à l'encontre des objectifs poursuivis lors du lancement de l'application RdvPermis qui était de remettre les places d'examen à la main des candidats.

- Risque de baisse du taux de réussite : un tel dispositif pourrait entraîner une baisse du taux de réussite, car le seul critère de choix pour une auto-école devrait être le niveau de préparation de l'élève, et non son rang de présentation. Une baisse du taux de réussite augmenterait mécaniquement les délais d'attente, ce qui irait à l'encontre de l'objectif recherché.
- Coût et complexité informatique : si l'on cherchait néanmoins à mettre en place une telle mesure, il conviendrait d'investir dans une évolution informatique de l'application RdvPermis extrêmement coûteuse, ce qui ne s'inscrit absolument pas dans le contexte actuel de restrictions budgétaires.

Je tiens à vous assurer que la réduction des délais d'attente reste une priorité pour la délégation à la sécurité routière. C'est dans ce contexte qu'après réflexion et échanges avec un certain nombre de BER de départements en tension, et comme vous l'aviez suggéré, que la sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire a précisé en ce début d'année que les examens supplémentaires pouvaient aussi être assurés par les adjoints aux DPCSR ainsi que par des agents à temps partiel, pour autant qu'il ne s'agisse pas de temps partiel thérapeutique.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes salutations distinguées.

*Merci pour votre proposition et restant à
votre écoute.*

Florence GUILLAUME

